



## **PROCÈS-VERBAL**

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 15 novembre 2012.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Francine Lortie, Québec
- Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- Mme Myriam Poulin, le secrétaire

### Période de recueillement et ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2012-65**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2012

**Résolution n° C-2012-66**

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2012.

Adoptée

Mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

**Résolution n° C-2012-67**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la CMQ et le secrétaire à signer le protocole d'entente à intervenir avec le gouvernement du Québec concernant l'aide gouvernementale pour la mise en œuvre du PMAD.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée

Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

**Résolution n° C-2012-68**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Guy Dumoulin pour représenter la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au Comité de bassin de la rivière Chaudière et assurer les frais liés aux activités de représentation de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012  
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Règlement n° 2012-60 modifiant le règlement intérieur n° 2002-04 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif

**Résolution n° C-2012-69**

- CONSIDÉRANT le règlement intérieur n° 2002-04 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif ;
- CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt de la CMQ que le règlement n° 2002-04 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution ;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, il est unanimement résolu de modifier le règlement n° 2002-04 conformément au règlement présenté en annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012  
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière

**Résolution n° C-2012-70**

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'adopter le règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière, conformément à l'annexe jointe.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012  
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement n° RAVQ-752 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement

**Résolution n° C-2012-71**

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RAVQ-752 de l'agglomération de Québec;
- D'autoriser le secrétaire à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale des lots 1 961 821 et 2 245 188 sur le territoire de la ville de Lévis dans le secteur de Saint-Nicolas (chemin Filteau) – Dossier n° 403 493

### **Résolution n° C-2012-72**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la CPTAQ à l'égard de la demande d'exclusion des lots 1 961 821 et 2 245 188 présentée par la Ville de Lévis, puisque celle-ci ne porte pas atteinte aux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et est conforme aux dispositions de celui-ci, et ce, dans la mesure où :
  - les périmètres d'urbanisation régional et métropolitain n'auront pas à être modifiés à la suite de l'exclusion des lots en cause par la CPTAQ, puisque l'objet de la demande porte sur un développement ponctuel; et
  - dans l'éventualité où les lots en cause seront exclus de la zone agricole, ce nouveau secteur situé en zone blanche devra être balisé à l'aide des prescriptions et des critères métropolitains applicables au développement ponctuel effectué à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation régional advenant une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis.
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis une copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de la demande d'exclusion.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale d'une partie des lots 1 962 664, 1 962 665 et 4 116 663 sur le territoire de la ville de Lévis dans le secteur de Saint-Nicolas (rue Claude-Jutra) – Dossier n° 403 537

**Résolution n° C-2012-73**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la CPTAQ à l'égard de la demande d'exclusion d'une partie des lots 1 962 664, 1 962 665 et 4 116 663 présentée par la Ville de Lévis, puisque celle-ci ne porte pas atteinte aux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et est conforme aux dispositions de celui-ci, dans la mesure où :
  - la demande d'agrandissement du périmètre d'urbanisation régional de la Ville de Lévis, advenant l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots en cause par la CPTAQ, devra reposer sur les prescriptions énoncées au tableau 18 du PMAD lorsqu'elle sera présentée à la CMQ.
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis une copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de la demande d'exclusion.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Renouvellement de l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2013

**Résolution n° C-2012-74**

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par Mme Anne Ladouceur, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, conditionnellement à la participation financière équivalente de la MRC;
- De prévoir au budget 2013 de la CMQ une somme maximale de 7 000 \$ requise à ce renouvellement;
- D'autoriser le président de la CMQ et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012  
Responsable : Transport

Adoptée

Renouvellement de l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans pour l'année 2013

**Résolution n° C-2012-75**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans, conditionnellement à la participation financière de la MRC;
- De prévoir au budget 2013 de la CMQ une somme maximale de 4 500 \$ requise à ce renouvellement;
- D'autoriser le président de la CMQ et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012  
Responsable : Transport

Adoptée

Renouvellement de l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour l'année 2013

**Résolution n° C-2012-76**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, conditionnellement à la participation financière de la MRC;
- De prévoir au budget 2013 de la CMQ une somme maximale de 8 500 \$ requise à ce renouvellement;

- D'autoriser le président de la CMQ et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Transport

Adoptée

### Renouvellement de l'entente sur le titre de transport métropolitain entre la Rive-Nord et la Rive-Sud de la CMQ pour l'année 2013

#### **Résolution n° C-2012-77**

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013), l'entente sur le titre de transport métropolitain entre la Rive-Nord et la Rive-Sud de la CMQ, conditionnellement au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (décret n° 1152-2002);
- D'autoriser le président de la CMQ et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Transport

Adoptée

### Bordereau d'information

Prendre acte du bordereau d'information en date du 15 novembre 2012 contenant les documents suivants :

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 août 2012
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 septembre 2012
- c) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 9 octobre 2012
- d) PDZA – activité de lancement

Appui à une demande de la Ville de Lévis relativement aux types de pylônes supportant des lignes de transport d'énergie à l'intérieur du périmètre urbain métropolitain

### **Résolution n° C-2012-78**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par Mme Anne Ladouceur, il est unanimement résolu :

- D'appuyer la résolution CV-2012-09-97 de la Ville de Lévis et demander à Hydro-Québec que les pylônes installés dans le périmètre d'urbanisation actuel et projeté, conformément à la carte D de l'annexe 8 du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec incluant les agrandissements projetés à ce périmètre, soient des pylônes tubulaires;
- De transmettre à Hydro-Québec et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir :

- ✓ Une motion de félicitations est adressée à l'équipe de géomatique pour avoir remporté le Prix Vectora 2012 pour la qualité du portail de cartographie Web de la CMQ.

### Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

### Clôture de la séance

### **Résolution n° C-2012-79**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée



Les résolutions C-2012-65 à C-2012-79 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME

---

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN

---

SECRETÁIRE